



REPUBLIQUE FRANÇAISE
DEPARTEMENT DE SEINE MARITIME
COMMUNE D'ANGERVILLE LA MARTEL
1 LE BOURG ROUTE DE L'EGLISE

76540



Objet :
Réunion du Conseil Municipal

Angerville-la-Martel
le 19 juin 2024

Monsieur,
J'ai l'honneur de vous inviter à participer à la **réunion du Conseil Municipal** qui aura lieu
dans la Salle du conseil municipal le

Mardi 2 juillet 2024
A 20 heures 30.

Ordre du jour :

- Nomination d'un(e) secrétaire de séance
- Procès-verbal de la dernière réunion
- Location local 50 route de l'église
- Tarif cantine année 2024-2025
- Tarifs garderie année 2024-2025
- Tarifs salle polyvalente
- Tarifs salle des charmilles
- Décision modificative n°1 du BP 2024 : amortissement participation Agglomération
- Décision modificative n°2 du BP 2024 : travaux impasse des frênes
- Participation au dispositif du Fonds d'Aide aux Jeunes
- Compte-rendu du conseil à l'école Pierre et Marie Curie
- Association Sportive Côte d'Albâtre
- Questions diverses et toutes questions pouvant survenir d'ici la réunion.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de mes sentiments cordiaux et dévoués.

Le Maire
Laurent VASSET

PROCES-VERBAL

SÉANCE DU 2 JUILLET 2024

Date de convocation : 19 juin 2024

Date de la réunion : 2 juillet 2024

Nombre de membres : 15

en exercice : 15

Présents : 9

L'an deux mille vingt-quatre, le 2 juillet 2024, à 20 heures 30, à la Mairie, s'est réuni le Conseil Municipal, sous la présidence de Monsieur Laurent VASSET, Maire.

Etaient présents les Conseillers Municipaux suivants :

Éric HAUCHARD	Brigitte DESJARDINS
Apolline MAUDET	Jean-François BUREL
Marie-Christine POUSSIGUE	Cyril BENARD
Dominique BAILLET	
Marielle NOEL	

Absents excusés : Mesdames Nadine LEGOUTEUX, Corinne CADINOT, Karine MAHIEU, Messieurs Pascal SEYER, Olivier LE SAUX, Florent LANGLOIS.

Madame Nadine LEGOUTEUX a donné pouvoir à Monsieur Laurent VASSET.
Monsieur Pascal SEYER a donné pouvoir à Monsieur Éric HAUCHARD.

Monsieur Dominique BAILLET a été élu secrétaire de séance à l'unanimité.

19/2024 : LOCAL 50 LE BOURG

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le local situé 50 le bourg route de l'église, est loué par Madame Zoé DAUSSY, afin d'y ouvrir un salon d'esthétique. Le contrat de location a été signé le 2 mai 2024 pour un effet au 13 mai 2024.

20/2024 : LOCAL 50 LE BOURG
LOCATAIRE MADAME ADELINÉ CADINOT
DECISION MODIFICATIVE N°3

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la procédure de liquidation judiciaire de Madame CADINOT s'est terminée par une clôture pour insuffisance d'actif, c'est-à-dire un effacement de tous les titres concernant nos loyers. Les loyers impayés s'élèvent à la somme de 4171.66 €.

Afin de pouvoir passer cette somme en créances éteintes, Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de modifier le Budget Primitif 2024, de la manière suivante :

Article 615221 : -4000 €

Article 6542 : + 4000 €.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal acte** pour une décision modificative n°3 du Budget Primitif 2024 :

Article 615221 : -4000 €

Article 6542 : + 4000 €.

21/2024 : TARIF CANTINE SCOLAIRE 2024-2025

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **fixe** le prix du repas à la Cantine, à compter du 1^{er} septembre 2024, comme ceci :

- Prix du repas : 4.20 €.

22/2024 : TARIFS GARDERIE ANNEE SCOLAIRE 2024-2025

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, **fixe** le tarif de la Garderie, à compter du 1^{er} septembre 2024, comme ceci :

QF Mini	QF Maxi	Prix facturé
0	488	3.38 €
489	762	3.43 €
≥763		3.46 €

Pour la présence d'un enfant, pendant une durée inférieure à 15 minutes, le prix de 0.50 € sera appliqué sans tenir compte du quotient familial.

**23/2024 : TARIFS SALLE POLYVALENTE
A COMPTER DU 15 JUILLET 2024**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs, ci-dessous, aux nouveaux contrats établis à compter du 15 juillet 2024.

	COMMUNE	HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR	115.00 €	170.00€
1 DEJEUNER OU 1 DINER	210.00 €	250.00 €
2 REPAS DANS LA JOURNEE	260.00 €	345.00 €
LE WEEK-END	315.00 €	380.00 €
COUVERTS	0,50 €	0,50 €
FORFAIT CAFETIERE BANNETTES A PAIN PLATS	15,00 €	15,00 €
FORFAIT CASSE	15,00 €	15,00 €
CAUTION POUR LA SALLE ET LES EQUIPEMENTS	500,00 €	500,00 €
CAUTION POUR VAISSELLE RENDUE PAS PROPRE	100,00 €	100,00 €
CAUTION POUR MENAGE	100.00 €	100.00 €

**24/2024 : TARIFS SALLE DES CHARMILLES
A COMPTER DU 15 JUILLET 2024**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Le Conseil Municipal décide d'appliquer les nouveaux tarifs, ci-dessous, aux nouveaux contrats établis à compter du 15 juillet 2024.

	COMMUNE	HORS COMMUNE
VIN D'HONNEUR	85.00 €	115.00€
1 DEJEUNER OU 1 DINER	135.00 €	170.00 €
2 REPAS DANS LA JOURNEE	160.00 €	210.00 €
LE WEEK-END	185.00 €	250.00 €
CAUTION POUR LA SALLE ET LES EQUIPEMENTS	500,00 €	500,00 €
CAUTION POUR MENAGE	100.00 €	100.00 €

**25/2024 : DECISION MODIFICATIVE N°1 : AMORTISSEMENT PARTICIPATION
AGGLOMERATION**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Monsieur le Maire rappelle qu'il convient d'amortir le compte 2046 concernant l'attribution de compensation d'investissement versée à l'Agglomération.

Par conséquent, **le Conseil Municipal décide** de modifier le BP 2024 de la manière suivante :

Section de fonctionnement :

Chapitre 042- article 681 : +1413 €

Chapitre 023 : -1413 €

Section d'investissement :

Chapitre 040-article 28046 : +1413 €

Chapitre 021 : -1413 €

26/2024 : DECISION MODIFICATIVE N°2 : TRAVAUX IMPASSE DES FRENES

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Suite aux travaux de renforcement et d'effacement de réseaux, la chaussée de l'impasse des Frênes est en mauvais état. Par conséquent, il convient d'effectuer des travaux de voirie. Le coût s'élève à la somme de 12 780.60 € TTC.

Le Conseil Municipal décide de modifier le BP 2024 de la manière suivante afin de permettre le paiement de la facture :

Comptes de dépenses :

Chapitre 011-615221 : -12 781 €

Chapitre 023 : +12 781 €

Chapitre 021- 2151 : +12 781 €

Comptes de recettes :

Chapitre 021 : +12 781 €.

27/2024 : FONDS D'AIDE AUX JEUNES

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 9 Votants : 8 et 2 pouvoirs Pour : 10

Madame NOEL ne prend pas part à cette délibération.

Monsieur le Maire donne connaissance du courrier reçu du Département sollicitant notre participation au fonds d'aide aux jeunes.

Le Conseil Municipal décide de ne pas participer financièrement.

28/2024 : ECOLE PRIMAIRE PIERRE ET MARIE CURIE SUBVENTION EXCEPTIONNELLE COOPERATIVE SCOLAIRE

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

La manifestation, organisée afin de donner un nom à l'école, s'est déroulée le 8 juin dernier avec une bonne participation des élèves par le biais de la garderie périscolaire et par l'intervention de Camille BUNEL.

L'école sollicite l'achat d'un camescope. **Le Conseil Municipal décide** de verser, à la Coopérative Scolaire, une subvention exceptionnelle de 150 € qui leur permette d'acquérir celui-ci.

29/2024 : ORGANISATION DEROGATOIRE DU TEMPS SCOLAIRE

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Monsieur le Maire rappelle, que par délibération du 30/06/2017, la commune a opté pour un aménagement des rythmes scolaires sur 4 jours. Par délibération du 2 juillet 2021, le Conseil Municipal s'est prononcé pour le maintien de la semaine à 4 jours.

Pour la rentrée scolaire 2024, l'organisation de la semaine scolaire doit être renouvelée. Si la commune souhaite conserver l'organisation dérogatoire sur 4 jours, une proposition conjointe du conseil municipal et du conseil d'école doit être adressée aux services de l'Education Nationale.

Les enseignants et les délégués de parents d'élèves se prononceront lors du prochain conseil d'école.

Il est proposé au Conseil Municipal de maintenir la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : 8h30 / 12h00 et 13h30 / 16h00.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité ;

SE PRONONCE pour le maintien de la semaine à 4 jours aux jours et horaires scolaires suivants :

Jours d'école : lundi, mardi, jeudi et vendredi

Horaires : 8h30 / 12h00 et 13h30 / 16h00.

30/2024 : ASSOCIATION SPORTIVE DE LA COTE D'ALBATRE BPJEPS

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que l'Association Sportive Côte d'Albâtre a repris un animateur dans le cadre d'une formation BPJEPS. Celle-ci se déroulera sur une période de 15 mois. L'animateur pourra intervenir au sein de l'école primaire Pierre et Marie Curie pendant le temps scolaire et sur le temps de la garderie périscolaire. Une convention devra être signée et l'agrément du DSDEN obtenu.

Une participation financière de 40 € par mois est sollicitée par l'Association.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide** de verser une subvention exceptionnelle de 600 €, après avoir obtenu l'agrément du DSDEN, selon le planning ci-après :

Novembre 2024 : 200 €

Mars 2025 : 200 €

Septembre 2025 : 200 €.

**31/2024 : VENTE TERRAIN CADASTRE C776
SITUE ROUTE DES HATES**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que la Commune est propriétaire d'un terrain nu situé route des Hâtes et cadastré C 776 d'une contenance de 93 m². Cette propriété constitue une bande de terrain située entre la propriété cadastrée C617 appartenant à Monsieur Grégory LETELLIER et Madame Céline BREDEL et la propriété cadastrée C 771 appartenant à Monsieur Madame Mathieu WERQUIN. Cette parcelle n'a aucune utilité pour la Commune. De plus, elle nécessite un entretien régulier.

Monsieur Grégory LETELLIER et Madame Céline BREDEL ont interrogé la Mairie sur ses intentions quant au devenir de cette parcelle et ont exprimé leur souhait d'acquérir cette bande de terrain dans le but d'agrandir leur propriété.

L'estimation des domaines sur la valeur vénale, référencée 2024-76013-16183 en date du 4 mars 2024, a estimé la valeur vénale assortie d'une marge d'appréciation à 840 €.

Après avoir entendu l'exposé qui précède et en avoir délibéré, **le Conseil Municipal décide :**

- **De vendre** la bande de terrain cadastrée C776 d'une contenance de 93 m² à Monsieur Grégory LETELLIER et à Madame Céline BREDEL, au prix de 840 €, étant entendu que les frais se rapportant à la vente seront pris en charge par les acquéreurs.
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer, pour le compte et au nom de la Commune, tous actes relatifs à cette vente.
- **De désigner** l'office notarial SELARL OFFICE NOTARIAL CAUX LITTORAL - Me Patricia HAZARD-AUVRAY et Me Pauline PAYEN-ROGGE pour la rédaction de l'acte.

**32/2024 : DELIBERATION 78/2023 SUR LES ZONES D'ACCELERATION DES
ENERGIES RENOUVELABLES**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Monsieur le Maire relate le mail reçu des services de la Préfecture concernant des remarques sur la délibération référencée ci-dessus.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide de réaliser une enquête à la rentrée prochaine.

**33/2024 : REPRISE DES CONCESSIONS ABANDONNEES
DANS LE CIMETIERE COMMUNAL**

Nombre de membres : en exercice : 15 Présents : 8 Votants : 9 et 2 pouvoirs Pour : 11

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les membres de la Commission CIMETIERE se sont rendu au Cimetière Communal le 13 avril dernier et ont constaté que certaines concessions étaient dans un état lamentable. Cette constatation implique que ces concessions ne sont plus entretenues.

Un procès-verbal a été établi et affiché afin de lancer une procédure de reprise. Les concessions concernées sont jointes à cette délibération.

- Fête de la musique : très bonne participation des élèves de la garderie périscolaire
- Spectacle de fin d'année de l'école

La séance a été levée à 21 heures 15.

Délibérations prises lors de la séance du 2 juillet 2024 : N°19/2024 à 33/2024.

CLOTURE DU PROCES-VERBAL

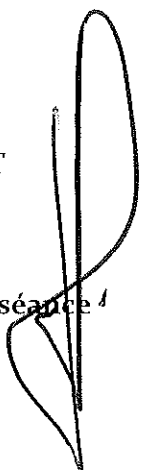
Sont présents les Conseillers Municipaux suivants :

Laurent VASSET	Dominique BAILLET
Eric HAUCHARD	Brigitte DESJARDINS
Nadine LEGOUTEUX	Jean-François BUREL
Pascal SEYER	Cyril BENARD
Apolline MAUDET	

Les Membres du Conseil Municipal présents adoptent, à l'unanimité, le procès-verbal.

Laurent VASSET

Maire – Président de séance



Dominique BAILLET

Secrétaire de séance

